# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 19 mai 2016 3.4

#### CADRE DE VIE-COMMERCE-ARTISANAT-

#### DEVELOPPEMENT DURABLE

VENTE A L’AMIABLE DE PARCELLES DE TERRAIN

A LA SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE

"LES MEUBLES DU PARC"

DELIBERATION COMPLEMENTAIRE

Odette GRELIN, conseillère municipale déléguée au commerce et à l'artisanat, expose à l'assemblée :

**"**Par délibération du 24 septembre 2015, le conseil municipal a approuvé la vente à la société civile immobilière "Les Meublés du Parc" des parcelles cadastrées sous les **58, 59 et 60** de la section **AR,** représentant une superficie totale de 1 291 m². Le montant de la vente s’élève à 58 000 €.

Pour permettre à la SCI "Les Meublés du Parc" d’obtenir un prêt, l’établissement bancaire de la société sollicite la signature d’un compromis de vente.**"**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à signer le compromis de vente qui sera établi par maître BUGNET, notaire à Riorges